



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Annonces du gouvernement allemand sur sa politique climatique : réaction de l’Affaire du Siècle

Ce mercredi, Berlin a annoncé son intention de rehausser ses objectifs climatiques, ramenant notamment à 2045 son ambition de neutralité carbone, cinq ans plus tôt qu’auparavant. Cette annonce a lieu au lendemain d’un arrêt de la Cour constitutionnelle, censurant partiellement la loi Climat allemande adoptée en 2019, pour atteinte aux droits fondamentaux des générations futures.

Pour les organisations de l’Affaire du Siècle : “C’est une victoire majeure pour le climat, qui démontre une fois de plus le rôle crucial de la justice face à la crise climatique. En France, alors même que l’inaction climatique de l’État a été jugée illégale par le tribunal administratif de Paris, le gouvernement continue de feindre que des petits pas sauveront le climat. Dernier exemple en date : le projet de loi Climat adopté hier par l’Assemblée nationale est un échec climatique et social, bien loin de la véritable transition écologique nécessaire. Le recours en justice porté par l’Affaire du Siècle pourrait bien voir l’État condamné à agir dans les prochaines semaines. Nous espérons vivement que la France prendra exemple sur l’Allemagne et appliquera sans tarder les mesures qui pourraient lui être ordonnées par les juges.”

L’audience de l’Affaire du Siècle pourrait avoir lieu dès le mois de juin. Après avoir reconnu la faute de l’État et sa responsabilité dans le préjudice écologique causé par les émissions excessives de gaz à effet de serre de la France, les magistrats doivent maintenant se prononcer sur les mesures à ordonner à l’État.

CONTACTS PRESSE

Notre Affaire à Tous : Cécilia Rinaudo 06 86 41 71 81 - cecilia@notreaffaireatous.org

Fondation Nicolas Hulot : Paula Torrente 07 87 50 74 90 – p.torrente@fnh.org

Greenpeace France : Kim Dallet 06 33 58 39 46 - kim.dallet@greenpeace.org

Oxfam France : Elise Naccarato 06 17 34 85 68 - enaccaratoc@oxfamfrance.org